



Compte-rendu de la réunion du 5 avril 2024

Lieu : salle des fêtes de Castelmorou

Présents : 55 membres

1) Point sécurité par Loïc

Pas mal d'accidents se sont produits depuis la dernière réunion :

- ✚ Pierre Soudat le 13 février a chuté dans un rond-point et s'en sort avec quelques traumatismes légers
- ✚ Michel Juste le 15 février a roulé sur l'accotement meuble de la route ce qui a engendré une chute sévère avec une fracture à la clé
- ✚ Patrick Hoguet a fait un doublé avec malheureusement 4 fractures du bassin après sa rencontre avec un chat indécis (droite ? gauche ? droite ...)
- ✚ Michel Davezac
- ✚ Didier Rodriguez avec une fracture au bassin également

Loïc, André et Jean-Luc rappellent les consignes : respect des stops et feu rouge, on prévient ses partenaires des défauts de la route et de la présence de véhicules venant de l'arrière et de l'avant.

Focus lors du départ de la place quand nous traversons la route d'Albi en passant devant l'église pour emprunter la cuvette qui descend vers la d77. A cette intersection, il n'y a aucune visibilité sur le côté gauche, nous devons nous adapter aux conditions et marquer un arrêt si besoin avant de nous engager.



En dehors d'une prise de risque personnelle, les conséquences possibles sont les suivantes :

Griller un feu rouge à vélo

Ne pas respecter un feu rouge à vélo est une infraction entraînant une amende forfaitaire de 135€. Il s'agit de la même amende que pour une voiture mais sans perte de points.

Rouler sur le trottoir à vélo

Il est normalement interdit de circuler sur un trottoir à vélo. Les rollers, trottinettes, skateboards, planches ou patins à roulettes sont considérés comme des piétons et ne sont pas assimilés à des moyens de transport. La seule exception est pour les enfants de moins de 8 ans (Article R412-34) et lorsqu'il existe un marquage spécifique sur le trottoir autorisant les cyclistes à rouler dessus.

Rouler sur un trottoir à vélo est donc interdit et peut entraîner une amende forfaitaire de 135€ sans perte de points.

Téléphone à la main à vélo

Téléphoner à vélo est interdit et entraînera une amende de 135€ sans perte de points. A noter que les oreillettes, les casques et les écouteurs sont également interdits.

Le non-port du casque à vélo

En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché. Depuis 2017, les adultes qui accompagnent un enfant de moins de douze ans à vélo, mais sans casque, ou qui en transportent un, sans casque non plus s'exposent une amende de 135 euros.

Les infractions graves (délit de fuite, conduite en état d'ivresse)

En cas d'infractions graves commises à vélo, la justice peut décider d'appliquer une peine complémentaire comme la suspension ou l'annulation du permis.

2) Revue des activités par Jean-Marc

Sorties passées

Date	Interclub	Nombre participants	Nombre CCV
11/02	Bruguières – randonnée annulée	-	-
18/02	Randonnée des Caouecs à Blagnac	316	5
24/02	La Montastrucoise – rando FFCT	?	?
03/03	Mondonville	156	5
10/03	Léguevin	365	8
17/03	Cugnaux	418	4
24/03	TOAC	285	9

Sorties à venir:

Date	Interclub / autre
07/04	Brax
14/04	La Salvetat-Saint-Gilles
21/04	Fonbeauzard
28/04	Saint-Jory
01/05	ASAT – randonnée annulée

Les 7, 8 et 9 juin, la balade occitane est organisée par la commission FSGT au départ de Cugnaux pour une arrivée à Aspet. 100 euros pour les 3 jours, gratuit pour la randonnée des cols du samedi 8 juin. Il reste encore quelques places.

3) Sorties internes et autres par Jean-Luc B

Sortie interne du 23 mars à Lavaur au domaine d'En Ségur :

Malgré une météo peu engageante au départ, 31 membres ont participé. Un grand merci à Patrick Gloaguen et à sa fille Clémence pour leur accueil. La dégustation des vins a été suivie d'un pique-nique.

Séjour de l'Ascension du 8 au 12 mai à Tossa de Mar :

Les inscriptions sont bloquées avec 50 participants.

Le règlement du séjour s'est effectué en séance. Pour les personnes arrivant avant ou partant après, la différence sera réglée directement sur place aux mêmes conditions tarifaires.

A noter : il n'y a que 10 places de parking réservées pour le CCV, les premiers arrivés seront les premiers servis.

Jean-Luc va travailler sur les circuits avec l'aide d'Alain Dravigny qui connaît bien le secteur ☺

Brevet des 100 ou 150 kms le 13 avril

Le départ est à 8h30 de la place. 2 circuits sont proposés – tout est sur le site :

- 100 km et 970 m de dénivelé
- 150 km et 1600 m de dénivelé

Tout le monde peut venir, l'objectif n'est pas de faire une moyenne mais de faire une longue distance. Des groupes seront constitués en fonction du nombre de partants.

Sortie interne le 27 avril à Brassac

Le départ est à 7h de la place et à 9h de Brassac.

Il faut prévoir un pique-nique pour l'arrivée. 3 circuits sont proposés – tout est sur le site :

- 52 km et 770 m de dénivelé
- 75 km et 1080 m de dénivelé
- 100 km et 1660 m de dénivelé

4) Séjour long par Corine

Séjour à Majorque du 15 au 23 septembre :

- 400 € par personne à verser d'ici fin mai
- Le solde d'ici fin juillet

5) Les tenues par Corine

Corine propose d'ajouter au catalogue CCV un coupe-vent blanc afin d'être plus visible lorsqu'il est porté sur des maillots d'hiver le plus souvent sombres.

Pour toute demande de tenues, il faut la contacter directement au numéro 06 89 09 29 11.

Elle rappelle qu'elle déclenche une commande dès que 5 articles de même type sont atteints alors n'hésitez pas à la joindre !

6) Point sur le sponsoring

En plus des sponsors déjà cités sur le compte-rendu précédent, une nouvelle contribution est effectuée :

- Les Cycles du Girou : 200 €

A ce jour, le budget sponsoring s'élève à 3850 euros (hors contribution de la mairie qui n'est pas encore connue).

7) Divers

- ✚ Pour rappel, l'association « 2 pieds 2 roues » organise l'évènement « la rue aux enfants » le 4 mai à Castelmaurou de 14 à 18h.
- ✚ Le club comporte 111 licenciés.
- ✚ La prochaine réunion club est prévue le vendredi 3 mai dans la salle des aînés.
- ✚ Un groupe de travail va commencer à réfléchir sur la mise en place d'un nouveau site internet.
- ✚ La réunion s'est conclue par le pot habituel de l'amitié. Merci à Hubert pour ses tartines de pain à la cancoillotte 😊



Avec le soutien de la ville de Castelmaurou